

communier, prieront, le dernier jour, à l'intention du Souverain Pontife, gagneront une indulgence plénière, applicable aux défunts. Ceux qui, au jugement de leur Confesseur, ne pourront assister, chaque jour, à l'exercice public du *Triduum*, pourront gagner les mêmes indulgences, en récitant en particulier, ou en famille, le chapelet, pourvu qu'ils remplissent les autres œuvres. Chaque jour du *Triduum*, l'on pourra chanter ou dire la Messe Principale de l'*Immaculée Conception*, avec *Gloria* et *Credo*, comme aux Messes votives, *pro re gravi*.

120. Les petits enfants devront être soigneusement préparés aux grâces du *Triduum*; et ils feront, à cette fin, les exercices du Mois de Marie. Leur cœur innocent est sans doute le bouquet le plus agréable que l'on puisse offrir à l'*Immaculée Vierge Marie*.

Donné à Rome, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire *pro tempore*, le vingt-sept Février, mil-huit-cent-cinquante-cinq.



✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

CHS. LAROCQUE, Sec. *Pro tempore*.